



DEMOLITION Coupe AA 1:50

**Nota :**  
 - Les éléments en **rouge / orange** sont à démolir  
 - Prévoir sondages ponctuels des poutres et murs en accord avec le Maître d'Oeuvre (cf. CCTP)

- L'ensemble des volets bois et grilles sont à maintenir ainsi que les portes d'accès au bâtiment
  - L'escalier central intérieur est conservé, l'Entreprise est tenue de prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger l'ouvrage pendant toute la durée des travaux de démolitions
  - L'ensemble des trémies créées par démolitions des planchers existants aux niveaux R+1, R+2 et Comble sera minutieusement protégé par un dispositif de sécurité type barrières ou tout autres palissades de protection, balisages et panneaux de signalisation afin d'éviter toutes chutes ou autres incidents divers.
  - L'entreprise est tenue de mettre en place ce dispositif de sécurité au fur et à mesure de l'avancement des travaux de démolitions.
- \* L'équipe de Maîtrise d'oeuvre se réserve le droit de modifier les présents plans en phase chantier.**

Les présents plans sont exclusivement destinés à la Consultation des Entreprises phase DCE. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser les travaux

Ouvrage :		Maître d'ouvrage :		Maître d'œuvre :	
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE MULTI-SITES DE L'ARIZE 233 Grande Rue - 09290 MAS D'AZIL		COMMUNAUTE DES COMMUNES ARIZE-LEZE Route de Foix - 09130 LE FOSSAT		<b>Christelle Roussel / Elsa Calvet</b> Architectes DPLG	
N° de plan :	Titre :	Echelle :	Format :	N° de projet :	Contact :
PCG-14	DEMOLITION - Coupe AA	1:50 22/05/2019	A2		Christelle Roussel Elsa Calvet
		N° de contact :	Email :		
		06 23 01 75 30 06 88 67 52 67	christelle-roussel.architecte@sfr.fr contact@ec-architecte.com		
					DCE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES